



ABDEL BENOETHMANE
PRESIDENT FONDATEUR



Voir la présentation détaillée
de cette entreprise en page XXX

ABDEL BENOETHMANE EXPRIME SON AVIS D'EXPERT CONCERNANT L'ÉTAT DE L'ART DE LA TECHNOLOGIE RADIO

Aujourd'hui le marché de la vidéo protection confirme sa croissance. C'est de loin les collectivités qui représentent le plus grand pourcentage d'acheteurs en France de vidéosurveillance. La vidéosurveillance est désormais omniprésente, de l'habitat au secteur industriel, en passant par les installations militaires et les hôpitaux. À Nice se trouve l'installation d'un réseau de vidéoprotection considéré comme le plus moderne de France avec des caméras dernier cri reliées à un centre de supervision où se relaient, 24 heures sur 24, des opérateurs, derrière des murs d'écrans qui restituent, mieux qu'un long discours, l'ambiance de chaque quartier, chaque rue, chaque sortie d'école », explique le Figaro. La métropole de Nice est aujourd'hui un modèle européen de prévention et de sécurité mettant en place les meilleurs outils technologiques pour respecter la politique de sécurité de la ville insufflée par Monsieur le Maire.

On constate que les caméras de surveillance touchent maintenant de manière beaucoup plus significative les zones rurales (sous contrôle de la gendarmerie) et les zones urbaines (sous contrôle majoritaire de la police) qui s'équipent de plus en plus afin de lutter contre le terrorisme.

À Paris où la Préfecture de police a la main sur la sécurité, après les fusillades à « Charlie Hebdo » puis au Bataclan en 2015, la surveillance a été renforcée. A Nice suite à l'attentat du 14 Juillet 2016 le Maire Mr Estrosi a mis en place une stratégie de vidéoprotection extrêmement poussée dont les données sont en partie transmises par un système de transmission radio.

Sur le marché de la vidéo protection urbaine plusieurs moyens de transmission existent : le filaire (fiable mais très onéreux engendrant des frais de génie civil non négligeables), l'utilisation des réseaux existants et les systèmes de transmission sans fils (ou radio). La transmission radio haut débit est la solution la plus appropriée pour transmettre les données des caméras grâce à son déploiement rapide facilité par les pré-paramétrages des équipements et des outils d'aide à la mise en service fournis. La technologie radio s'adapte parfaitement aux paysages autant ruraux que urbains. Elle permet de transmettre les informations de façon fiable en point à point sur de très longues distances allant jusqu'à 40 kms, ou en point à multipoint en utilisant les

points hauts de la commune. La radio permet des architectures adaptées aux exigences spécifiques de chaque site : point à point, point à multipoint, réseau maillé, sécurisation des liens (Mesh, STP, (R)STP).

C'est un système très performant lorsqu'il répond aux exigences pour les environnements sévères, et contrairement aux idées reçues, les transmissions sur la bande de fréquence des 5 GHz ne sont en aucun cas perturbées par les éléments climatiques tels que : la neige, le brouillard, la pluie et le vent. Les produits radio professionnels émetteur et récepteurs doivent résister aux températures extrêmes de -40°C à +70°C, répondre aux normes d'étanchéité IP67 et IK10 (résistance mécanique aux chocs), supporter un taux d'humidité de plus de 95% dans l'air et résister aux vents violents de plus de 240 km/h. Les systèmes les plus performants sont parfaitement fiables et peuvent offrir des débits utiles de 15 à 860 Mbps avec une latence inférieure à 3 ms même après plusieurs rebonds.

Parmi les fabricants, certains proposent des systèmes hautement sécurisés, notamment par l'utilisation d'un protocole de transmission propriétaire, qui leur permettent d'équiper les sites de la défense, les sites sensibles, sites nucléaires, les ports et aéroports et sont certifiés ANSSI tandis que les moins sérieux n'ont aucune certification. Les produits doivent répondre au minimum à la législation européenne en vigueur : les directives Radio – 2014/53/EU Radio Equipment Directive (RED), EMC – 2014/30/EU Electromagnetic Compatibility Directive (EMCD) et Safety – 2014/35/EU Low Voltage Directive (LVD), décret relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques.

C'est une technologie qui évolue en s'adaptant à la demande du marché. À l'instar des caméras, les équipements radio suivent un développement toujours plus design et plus discret. Ils s'intègrent parfaitement dans l'environnement urbain et rural grâce aux RAL (coloris) sur mesure, aux stickers caméléons et à l'hydro depping permettant de préserver tout le

charme des monuments français. Ces solutions n'étant proposées que par certains fabricants et installateurs français.

Une technologie toujours plus innovante avec l'ajout de nouvelles fonctionnalités telles que des systèmes upgradable à distance et évolutif par simple licence et permettant d'ajouter des services ou d'augmenter le débit sans changement d'infrastructure. Les différents acteurs du marché « Low Cost » jouent la guerre des prix tandis que d'autres privilégient l'innovation et la robustesse des produits. Outre la qualité du produit c'est aussi la qualité du service qui fait la différence sur un marché concurrentiel. Certains fabricants proposent un panel de services important grâce à leur plateforme technique de haut niveau. En assurant une assistance à la conception du réseau radio, des études de faisabilité et une assistance à la mise en service sur site ils garantissent le bon fonctionnement et la pérennité des installations.

Créé en 2015 le Centre de Formation professionnel agréé aux technologies de la radio CFTR© délivre des formations dans le domaine des réseaux RLAN et Hertiens dédiées aux installateurs, consultants, bureaux d'études et référents sureté. CFTR© référencé Datadock délivre des formations intra et inter-entreprises sur 3 niveaux dans toute la France, allant jusqu'à la certification expert radio. Une formation spécifique a été créé pour les référents sureté police et gendarmerie et est délivrée à titre gratuit. Cette formation permet d'appréhender l'utilisation des systèmes de transmission sans fils pour la vidéo protection afin de délivrer des audits et diagnostics de sureté.

Le système de transmission sans fils (radio) évolue et s'adapte aux besoins d'efficacité de la vidéoprotection comme outil au service des municipalités et des forces de l'ordre. Les forces de police et gendarmerie sont parmi les premiers utilisateurs de la vidéoprotection urbaine. Les images des caméras sont redirigées par système de transmission radio vers le CSU pour être analysées et interprétées comme support pour l'élucidation des crimes et délits. La vidéo protection urbaine permet de réduire le niveau de délinquance avec un effet préventif significatif et reste le meilleur outil d'aide à la décision de l'humain.

Une nouvelle innovation au service des collectivités et forces de l'ordre est en plein essor : c'est la caméra nomade ou borne nomade, comme par exemple la VIGICAM® ou la BVi Nomade. La caméra nomade produit innovant et peu connu il y a quelques années, a prouvé son efficacité et sa pertinence à répondre aux besoins évolutifs et toujours plus exigeants des villes. En France les villes sont festives et toujours plus créatives en organisation d'événements c'est pourquoi la caméra nomade répond parfaitement à leurs besoins. Elle est aujourd'hui innovante par son design, sa facilité de déploiement et son interopérabilité. Certaines sont compatibles avec toutes les caméras et logiciels vidéo du marché proposant un système ouvert tandis que d'autres restent sur un système plus fermé. Son design contemporain et ergonomique s'intègre parfaitement dans le paysage urbain. Il est

possible de choisir le RAL équivalent au mobilier afin de proposer un produit « Caméléon » pour une discrétion maximale. Développée spécifiquement pour le marché de la vidéo protection, la Camera nomade permet la mise en place de points autonomes de surveillance avec ou sans câblage. Par sa facilité et sa rapidité de redéploiement, elle est également adaptée aux besoins ponctuels ou temporaires de vidéo protection, lors d'un événement ou d'une manifestation. La Camera nomade est aujourd'hui conforme à la législation en vigueur concernant la vidéo protection urbaine et la sécurisation des données. Conforme à l'arrêté du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance et à l'arrêté du 18 mai 2009 concernant les dispositifs LAPI et à la recommandation du 14/02/2013 de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI).